

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
BOUCHES-DU-
RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

Nombre de conseillers

En exercice 23
Présents 17
Votants 23

Date de la convocation
24 mai 2023

DCM 2023-023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNE DE MOURIES



L'an deux mille vingt-trois
Le 31 mai

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un du mois de mai, le Conseil Municipal de la commune de MOURIES s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Madame Alice ROGGIERO, Maire, pour la session ordinaire du mois de mai.

Présents : MM. et Mmes les membres du conseil municipal à l'exception de :
Absents ayant donné procuration : Audrey DALMASSO à Muriel CHRETIEN, Jacqueline ROUX à Patrice BLANC, Idalmis GREBAUX à Marie-Christine GENEST, Marjorie RICAUD à Jean-Pierre FRICKER, Caroline ALLIBERT à Alice ROGGIERO, Magali LANCELIER à Grégori ALI-OGLOU

Secrétaire de Séance : Muriel CHRETIEN

OBJET DE LA DELIBERATION :

Approbation du bilan de la concertation commune établie dans le cadre de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) et du projet-Site « Salengro-La Forge »

Rapporteur : Madame le Maire

EXPOSE DES MOTIFS

Il est rappelé que la commune a décidé par délibération n°2023-010 en date du 14 mars 2023, de lancer une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) sur le site "Salengro-La Forge".

Les objectifs et modalités de la concertation préalable à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et au projet VILLENNOVA, ont été déterminés dans cette même délibération.

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 103-2 à L. 103-7, L. 153-54 à L. 153-59, R. 153-15 et L. 300-6 ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment son article L. 122-14 ;

Vu le plan local d'urbanisme, approuvé le 28 février 2020 ;

Vu la délibération n°2023-010 lançant la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) et les modalités de concertation qu'elle définit dans le cadre de la procédure et du projet VILLENNOVA ;

Vu la phase de concertation menée en mairie du 15 avril au 2 mai à 8h30 (date de clôture du registre)

Considérant que les modalités de concertations définies ont bien été respectées ;

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le 02/06/2023

ID : 013-211300652-20230531-2023023-DE

Berger
Levrault

Entendu l'exposé du rapporteur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le bilan de la concertation tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **De préciser** qu'une enquête publique sera menée dans le cadre de cette même procédure prochainement et que le bilan de la concertation sera joint au dossier porté à l'enquête publique ;
- **De préciser** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et sera transmise à M. le Préfet des Bouches-du-Rhône.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Alice ROGGIERO

Annexes :

- Bilan de la concertation commune établie dans le cadre de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) et du projet- Site « Salengro-La Forge ».

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de MARSEILLE dans le délai de deux mois à partir de la dernière mesure de publicité